

le faire agir surnaturellement en vue de sa fin dernière, qui est la vision de Dieu. Cette grâce, il la puise abondante dans la Prière et les Sacrements, et c'est avec son secours qu'il arrive à la félicité éternelle, que le Seigneur a promise à ceux qui persévèrent jusqu'à la fin.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME

TABLE ANALYTIQUE

Les nombres indiquent la page.

A

Abrogation. — En quoi consiste l'abrogation d'une loi, 61. Comment peut se faire cette abrogation, 61.

Abstinence. — Elle est une forme de la tempérance, 146. — En quoi consiste l'abstinence des jours de jeûne, 437. Dispenses généralement accordées par les évêques, 438. Ce qu'il faut observer dans la dispense de l'abstinence, 438. — L'abstinence en dehors du jeûne, 446. Pourquoi l'abstinence du vendredi et du samedi, 447. Objections des protestants, 447. Gravité de la loi de l'abstinence, 448. Causes qui en exemptent, 448. Conduite que doivent tenir les hôteliers relativement à l'abstinence, 449. Utilité de l'abstinence pour l'âme et pour le corps, 449.

Abus du saint nom de Dieu. — Nature de ce péché, 261. Respect dû aux noms des saints et aux paroles de la sainte Écriture, 261.

Accession. — Elle donne le droit de posséder l'accessoire quand on possède le principal, 365.

Actes. — Actes de foi, 85; d'espérance, 98; d'amour de Dieu, 108; d'amour du prochain, 113.

Actes humains. — Leur nature, 6. Comment on les divise, 7. Actes élicites, commandés, intérieurs, extérieurs, bons, mauvais, indifférents, naturels, surnaturels, 7. Principes

des actes humains, 8. Le volontaire, ses espèces, 8. Obstacles à la volonté libre, 10 : ignorance, 10; concupiscence, 12; crainte, 12; violence, 13. Imputabilité et responsabilité, 14. Moralité des actes humains, 16. Y a-t-il des actes indifférents, 16. L'acte extérieur augmente-t-il la moralité de l'acte intérieur, 17. Sources de la moralité des actes humains, 17 : objet, 17; circonstances, 18; fin, 19. Rapport des actes à la fin dernière, 21. Manière de rapporter nos actes à Dieu : actuellement, virtuellement, implicitement, 21. Il peut y avoir des actes bons d'une bonté naturelle, sans être faits par un motif de foi, 22. — Voir VOLONTAIRE, IGNORANCE, CONCUPISCENCE, CRAINTE, VIOLENCE, OBJET, CIRCONSTANCE, FIN.

Adjuration. — Ce qu'elle est, 269. En quoi elle diffère du serment, 269. Adjuration déprécative et impérative, 270; solennelle et privée, 270.

Adoration. — Définition, 234. Elle n'est due qu'à Dieu, 234. Nous devons adorer chacune des personnes de la très sainte Trinité, 234; la très sainte humanité de Jésus-Christ, 234. Nous devons un culte de latrie relatif aux choses qui se rapportent à Jésus-Christ d'une façon particulière ou qui le représentent, 235. — Péchés contraires, 243. — Voir IDOLATRIE, IRRÉLIGION.

Advertance. — Elle est nécessaire à l'acte humain, 6, 8. Sortes d'advertances, 162. Advertance formelle, pleine et entière, nécessaire pour qu'il y ait péché mortel, 161, 163. Advertance nécessaire pour le péché véniel, 166.

Agresseur. — On peut tuer un injuste agresseur, 342. Conditions requises, 342. — Voir DÉFENSE.

Ambition. — Elle est engendrée par l'orgueil, 183. Gravité de ce péché, 184.

Amour. — De l'amour de Dieu, 105. De l'amour du prochain, 111. De l'amour des ennemis, 120. — Voir CHARITÉ.

Apostasie. — Ceux qui se rendent coupables du péché d'apostasie, 88. Principales causes de l'apostasie, 88.

Assistance. — Qu'est-ce qu'assister ses parents, 310. Raisons de ce devoir, 310. Péchés contraires, 311. — Les fidèles doivent l'assistance aux supérieurs ecclésiastiques, 316, 317. — Assistance à la messe, 294. — Voir MESSE.

Astuce. — Vice opposé à la prudence, 137.

Aumône. — Définition, 116. Son obligation, 116. Avec quels biens on doit la faire, 116. Qualités qu'elle doit avoir, 116. Ses avantages, 117. Ordre à suivre dans l'exercice de l'aumône, 117. — Voir CHARITÉ, NÉCESSITÉ.

Avarice. — Sa nature, 186. Cas où l'amour des biens temporels devient un péché, 187. Gravité du péché d'avarice, 187. Vices engendrés par l'avarice, 187. Remèdes, 188.

B

Bal. — Ce qu'il faut en penser, 357.

Béatification. — Différence entre la béatification et la canonisation, 236.

Béatitudes. — Nature des béatitudes évangéliques, 473. Les huit béatitudes selon saint Matthieu, 474-480. A quel don du Saint-Esprit, à quelle demande du *Pater* correspond chaque béatitude, et quelle est sa récompense, 474-480. Les caractères du chrétien d'après les béatitudes, 480. Ordre des béatitudes, 480. En quoi consiste la béatitude finale, 481. Les quatre béatitudes selon saint Luc, 481. Malédiction contre ceux qui les méprisent, 482.

Biens. — Ordre à suivre dans l'exercice de la charité par rapport aux biens, 118. — Voir PROPRIÉTÉ.

Bienveillance. — Amour de bienveillance, 106. — Marques de bienveillance envers les ennemis, 121. — Vertu annexe de la justice, 141.

Blasphème. — Définition, 261. Blasphème direct et indirect, 261; immédiat et médiat, 261; hérétique, exécratoire ou simplement injurieux, 262. Gravité du blasphème, 262. Comment il était puni par la loi mosaïque, 262. Comment juge-t-on qu'une parole est blasphématoire, 263.

Bonne foi. — De l'erreur de bonne foi, 33. — Nécessité de la bonne foi pour la prescription, 365. — Possesseur de bonne foi, 378.

Bref. — Ce qu'on entend par bref, 47. Forme dans laquelle il est publié, 47.

Bulle. — Ce qu'on entend par bulle, 47. Différentes sortes, 47. Forme dans laquelle elles sont publiées, 47. Comment on les désigne, 47.

C

Calomnie. — Définition, 401. Diverses manières dont peut se faire la calomnie, 401. Sa gravité, 401. A quoi est obligé le calomniateur, 402. Conduite que doivent tenir ceux qui sont calomniés, 402. Devoir de celui qui entend la calomnie, 407.

Canonisation. — Ce qu'on entend par la canonisation, 236. Comment procède l'Église dans la canonisation des saints, 236. Différence avec la béatification, 236. Comment les saints sont divisés dans la liturgie, 236.

Capacité. — De la capacité relativement au contrat, 367.

Carême. — En quoi il consiste, 437. Époque de son institution, 437. But de l'Église dans son institution, 437. Discipline du jeûne dans la primitive Église, 437. — Voir JEUNE.

Charité. — Sa nature, 103. Charité habituelle et actuelle, 104. Objet de la charité, 104. Son motif, 104. Son excellence, 105.

Charité envers Dieu : Sa nature, 105; ses motifs, 106. Amour de concupiscence, 106; ses deux formes : la reconnaissance, l'espérance, 106. Diverses formes de la charité parfaite, 107 : amour de complaisance, 107; de bienveillance, 107; d'obéissance, 107; de zèle, 107; douloureux, 107. Nécessité de la charité, 108. Quand y a-t-il obligation de faire des actes de charité, 108. Caractère de la charité envers Dieu, 108. Charité souveraine dans son appréciation, 109; dans son intensité, 109. Péchés contre la charité envers Dieu, 109.

Charité envers soi-même : Caractères qu'elle doit avoir, 110. Remède à l'amour désordonné de soi-même, 110.

Charité envers le prochain : On ne peut aimer Dieu sans aimer le prochain, 111. Devoirs qui découlent de l'amour du prochain, 111. Qui est notre prochain, 111. Mesure de la charité fraternelle, 112. Motif, 112. Actes intérieurs de la charité fraternelle, 113. Actes extérieurs, 113 : œuvres de miséricorde spirituelle, 113; corporelle, 115. Ordre à suivre dans l'exercice de la charité, 117 : relativement aux personnes, 118; aux biens, 118; aux nécessités, 118. Charité envers les ennemis, 120; ordre à suivre dans la réconciliation, 121. Péchés contre la charité fraternelle, 122 : haine, 122; discorde, 123; contention, 123; scandale, 123; coopération au péché, 126. — Ce que la charité permet le dimanche, 293, 299. — Voir CORRECTION FRATERNELLE, AUMÔNE.

Chasteté. — Elle est une forme de la tempérance, 146. — Nature de cette vertu, 352. Diverses espèces, 353. Sa nécessité, 353. Son excellence, 354. Fruits de la chasteté virginal, 354. Péchés extérieurs contre la chasteté, 355. Péchés intérieurs, 355. Moyens de conserver la chasteté, 357. — En quoi consiste la chasteté perpétuelle, 455. Gloires de la chasteté, 455. Manière dont Jésus-Christ l'a conseillée, 455.

Circonstances. — Ce qu'on entend par circonstances d'un acte, 18. Il y en a sept, 18. Circonstances qui changent l'espèce ou la multiplient, 18, 173, 174. Circonstances aggravantes, 18; circonstances atténuantes, 19. — Gravité du péché au point de vue des circonstances, 161. Circonstances qui font qu'un péché véniel de sa nature devient mortel, 162. Circonstances qui font qu'un péché mortel de son genre devient accidentellement véniel, 166.

Citoyens. — Leurs devoirs, 314 : amour de la patrie, 314; respect des représentants du pouvoir, 314; obéissance aux lois, 314. Cas où l'on doit refuser l'obéissance à l'autorité civile, 315. Le citoyen doit contribuer aux charges de l'État, 315; exercer ses droits politiques, 316; comment il doit les exercer, 316.

Clémence. — En quoi elle consiste, 147.

Colère. — Sa nature, 194. Comment pèche-t-on par colère, 194. Gravité de ce péché, 195. Péchés engendrés par la colère, 195. Remèdes, 196.

Collation. — En quoi elle consiste, 440. Son origine, 440, note a. Quantité et qualité des aliments permis à la collation, 441.

Commandements. — De Dieu, voir DÉCALOGUE. — De l'Église, 222. Pouvoir législatif de l'Église, 222. Les lois de l'Église obligent en conscience, 223. Principaux commandements de l'Église, 223. Fin des commandements de l'Église, 224. Différence entre les commandements de Dieu et ceux de l'Église, 225.

Communion pascale. — Le précepte

de la communion est de droit ecclésiastique et de droit divin, 428. Législation de l'Église à cet égard, 429. Age où l'on est obligé de communier, 429. Communion annuelle, 429. Pourquoi l'Église a prescrit la communion pascale, 430. Où doit se faire la communion pascale, 431. Gravité du précepte de la communion pascale, 433. On ne satisfait point au précepte par une communion mauvaise, 433.

Commutation. — En quoi consiste la commutation du vœu, 280. En combien de manières elle peut se faire, 280. A qui appartient le pouvoir de commuer les vœux, 280. Raisons qui légitiment la commutation, 281.

Compensation. — La compensation occulte excuse de vol, 376. Conditions requises pour qu'elle soit licite, 376.

Concordats. — Définition, 49. Leur nature, 49. Les gouvernements qui violent les concordats commettent un abus de la force, 49.

Concupiscence. — Obstacle à la volonté libre, 12. Différentes sortes : antécédente, conséquente, 12. Effets, 12. — La concupiscence est une cause excitante du péché, 157. — Elle est une source de tentation, 204.

Concussion. — En quoi elle consiste, 373.

Confession annuelle. — Le précepte de la confession annuelle est de droit ecclésiastique et de droit divin, 425. Pourquoi l'Église en a fait un précepte, 425. Age où ce précepte oblige, 426. A qui doit se faire la confession annuelle, 426. Gravité de ce précepte, 427. On n'y satisfait point par une confession mauvaise, 427.

Conscience. — Sa nature, 28. Différence entre la conscience morale et la conscience psychologique, 28, note a. Rapport entre la conscience et la loi morale, 28. Ses fonctions avant et après l'action, 29. Diverses espèces de conscience, 29 : droite, 29 ; erronée, 29 ; perplexe, 30 ; scrupuleuse, 30 ; relâchée, 31 ; certaine, 31 ;

douteuse, 31 ; probable, 32. Règles de la conscience, 32 : règles générales, 32 ; règles particulières pour chaque espèce de conscience, 33. Moyens de perfectionner la conscience, 36. — Voir DOUTE, IGNORANCE, SCRUPULE.

Conseils évangéliques. — Définition, 453. Différences entre le précepte et le conseil, 453. Il convenait qu'à côté des préceptes il y eût des conseils, 454. Principaux conseils évangéliques, 454 : la pauvreté, 455 ; la chasteté, 455 ; l'obéissance, 456. Raison des conseils, 457. Récompense réservée à ceux qui les pratiquent, 457.

Consentement. — En quoi consiste le consentement, 205. — Le parfait consentement est nécessaire pour qu'un péché soit mortel, 163. Quel consentement est nécessaire pour le péché véniel, 166. — Consentement positif, 205 ; négatif, 205 ; virtuel, 205. Le consentement négatif est aussi un péché, 205. Il est toujours possible de refuser le consentement à la suggestion, 206. Signes auxquels on peut reconnaître qu'on n'a pas consenti, 163.

Contention. — Définition, 123. Dans quel cas est-elle un péché, 123.

Contrat. — Le contrat est un mode d'acquisition, 365. Diverses sortes, 365 : contrat bilatéral et unilatéral, 365 ; gratuit et onéreux, 366 ; commutatif et aléatoire, 366 ; formel et virtuel, 366. Conditions requises pour un contrat, 366. A quoi obligent les contrats, 367. Principaux contrats, 367. — Voir PROMESSE, DONATION, PRÊT, VENTE.

Contumélie. — Ce qu'elle est, 410. Sa gravité, 411.

Coopération. — En quoi consiste la coopération au péché d'autrui, 127. Coopération formelle, 127 ; matérielle, 127. Il n'est jamais permis de coopérer formellement, 127. Conditions auxquelles il est permis de coopérer matériellement, 127. — Quels sont ceux qui coopèrent au vol positivement,

374 ; négativement, 375. Comment ils sont tenus à la réparation, 380.

Correction. — En quoi consiste la correction fraternelle, 114. Conditions requises pour qu'on soit tenu à la correction, 114 ; obligations particulières des supérieurs, 115. Comment doit se faire la correction fraternelle, 115. — Les parents doivent corriger leurs enfants, 324. Manière de remplir ce devoir, 324. Fautes que les parents doivent surtout corriger, 324.

Coulpe. — Elle est un effet du péché par rapport à celui qui le commet, 160.

Coutume. — Définition, 52. Conditions requises pour que la coutume ait force de loi, 52. Cas où la coutume peut être empêchée ou abrogée, 53. La coutume légitimement introduite peut autoriser le travail du dimanche, 293 ; elle peut aussi en quelques cas dispenser de la messe du dimanche, 299. — La coutume par rapport à la confession annuelle, 426 ; à la communion pascale, 432 ; au jeûne, 441.

Crainte. — Obstacle à la volonté libre, 12. Différentes espèces, 13. Effets, 13.

Crédibilité (motifs de). — Nous pouvons savoir d'une manière certaine ce que Dieu a révélé, 80. En quoi les motifs de crédibilité diffèrent du motif de la foi, 81. Principaux motifs de crédibilité, 81.

Culte. — Définition, 229. Culte intérieur et extérieur, 229 ; public, privé, 230 ; de latrerie, de dulie, d'hyperdulie, 231 ; absolu et relatif, 231 ; direct et indirect, 232 ; de Dieu, 232 ; des saints, 235. Légitimité du culte des saints, 236 ; sa nature, 238. Culte de la très sainte Vierge, 240. Culte des reliques, 240 ; des images, 240.

D

Danger. — On doit éviter le danger prochain de pécher, 159. — Voir OCCASION. — Il n'est pas permis de s'ex-

poser sans raison légitime à un danger de mort, 344. Cas où il est permis de le faire, 344.

Débiteur. — Obligation de payer ses dettes, 377.

Décatalogue. — Définition, 216. Circonstances de sa promulgation, 217. Manière dont Notre-Seigneur l'a résumé, 218. Préceptes qui régulent les rapports des hommes avec Dieu, 219 ; les rapports des hommes entre eux, 219. Le Décalogue prescrit des devoirs et proclame des droits, 220. Motifs d'observer le Décalogue tirés du côté de Dieu, 221 ; du côté de nous-mêmes, 221.

Défense (légitime). — Ce que permet le droit de légitime défense, 342. Conditions requises pour que ce droit soit exercé légitimement, 342. Cas divers qui peuvent se présenter, 342.

Délectation morose. — En quoi elle consiste, 170. Malice qu'elle revêt, 171. Cas où la délectation morose n'est pas un péché, 171.

Démérite. — En quoi il consiste, 64.

Dépôt. — Obligation de rendre un dépôt confié, 376.

Désespoir. — Quand pèche-t-on par désespoir, 99. Gravité de ce péché, 99. Ses causes, 99. Principaux remèdes, 99. — Le désespoir peut être engendré par la paresse, 197.

Désir. — Comment pèche-t-on par désir, 171. Le désir peut être efficace ou inefficace, 171. Malice du péché de désir, 172. Il n'est pas permis de désirer le mal du prochain à cause des avantages temporels qu'on en peut tirer, 172 ; cas où il est permis de désirer un mal temporel à quelqu'un, 172. — Désir de la mort, 98. — De l'injuste désir du bien d'autrui, 382. Quels sont ceux qui s'en rendent coupables, 382 ; nature de leur péché, 383.

Détention injuste. — En quoi elle consiste, 376. Manières de retenir injustement le bien d'autrui, 376. L'injuste possesseur est tenu à la restitution, 378.

Détraction. — En quoi elle consiste; 401. On la commet par la calomnie et la médisance, 401. Devoir de ceux qui entendent la détraction, 407. Péché que commettent ceux qui copèrent à la détraction, 408. — Voir CALOMNIE, MÉDISANCE.

Devoir. — En quoi il consiste, 62. Différentes sortes, 62. Rapports du droit et du devoir, 63. — Devoirs des inférieurs envers les supérieurs, 305: devoirs des enfants, 306; des élèves, 312; des serviteurs, 313; des citoyens, 314; des fidèles, 316. Devoirs des supérieurs envers les inférieurs, 318: devoirs des parents, 318; des maîtres, 325; des supérieurs civils, 327; des pasteurs, 328. Devoirs des ouvriers et des patrons, 329. — Devoirs réciproques des nations, 50. — Voir ENFANTS, ÉLÈVES, SERVITEURS, CITOYENS, FIDÈLES, PARENTS, MAÎTRES, SUPÉRIEURS, PASTEURS, OUVRIERS, PATRONS.

Dévotion. — En quoi elle consiste, 232. Comment on la divise, 232. Utilité de la dévotion accidentelle, 233. Dangers qu'elle peut offrir, 233.

Dimanche. — Dieu a déterminé lui-même le jour à consacrer à son service, 288. Jour du Seigneur dans l'ancienne loi, 288. Pourquoi Dieu avait choisi le sabbat, 288. Pourquoi le dimanche a été substitué au samedi, 289. Défense de travailler le dimanche, 290. Assistance à la messe, 294. Œuvres de conseil à pratiquer le dimanche, 299. — Voir ŒUVRES, MESSE.

Discorde. — En quoi elle consiste, 123. Ses effets, 123. — Rapports qui sément la discorde, 407. Leur caractère particulier de malice, 407.

Dispense. — En quoi consiste la dispense, 59. Pouvoir de dispenser, 59. Pouvoir du Pape, 59; des évêques, 60; des curés, 60. Conditions requises pour que la dispense soit valide, 60; licite, 60. Manière dont doit s'interpréter la dispense, 60; comment elle cesse, 61. — En quoi consiste la dispense du vœu, 278. Pouvoir de dis-

penser des vœux, 279; ses limites, 279; vœux réservés au souverain pontife, 279. Principales causes qui légitiment la dispense du vœu, 280. Cas où la dispense est nulle, 280. — Dispense de l'obligation du repos dominical, 292. Condition requise, 292. — A qui appartient le pouvoir de dispenser du jeûne, 444. Dispense de l'abstinence, 448.

Distinction des péchés. — Les péchés se distinguent sous le rapport de l'espèce et du nombre, 173. En quoi consiste la distinction spécifique, 173. D'où elle se tire, 173. Règles pour la faire, 173. D'où se tire la distinction numérique des péchés, 174. Comment ils se multiplient avec les objets, 174; avec les actes de la volonté, 175.

Dissimulation. — En quoi elle consiste, 397. Sa gravité, 397. — Cas où la dissimulation de sa foi est permise, 87; où elle peut devenir un devoir, 87. Conditions nécessaires pour que cette dissimulation soit permise, 87.

Divination. — En quoi elle consiste, 244. Divination expresse, 244; tacite, 244. Différentes espèces de divination suivant les moyens employés pour connaître les choses, 244, note a. Cas où il est permis de faire usage du sort, 245; de la baguette divinatoire, 245. — Voir SPIRITISME, SORTILÈGE.

Dol. — En quoi il consiste, 188. Il est une forme de l'astuce, 137.

Domaine. — Domaine parfait, 362; direct, 362; indirect, 362.

Domage. — En quoi consiste le domage injuste, 376. Ceux qui s'en rendent coupables, 377. Obligation de le réparer, 377. Conditions nécessaires pour être tenu à la réparation du domage, 379. Circonstances de la réparation du domage, 380. — Voir RESTITUTION.

Donation. — Nature de ce contrat, 368. Manières dont elle peut se faire, 368. Donation entre vifs, 368. Testament, 368.

Douceur. — Deuxième béatitude, 474.

En quoi elle consiste, 474. Récompense promise à ceux qui sont doux, 475.

Doute. — Doute positif et négatif, 31; spéculatif et pratique, 32; de droit et de fait, 32. Il faut avant d'agir ou résoudre le doute ou le déposer, 34. — Doute contre la foi, 88. — Doute sur le consentement au péché, 163. — Doute téméraire sur le mérite du prochain, 408; sa gravité, 409. Cas où le doute est exempt de culpabilité, 409.

Droit. — Définition, 62. Différentes sortes, 62. Le droit considéré dans son origine, 63; dans son sujet, 63; dans son étendue, 63; dans sa transmission, 63. Rapports du droit et du devoir, 63. Principe suprême du devoir et du droit, 64. — Le Décalogue proclame les droits de Dieu et de l'homme, 220.

Droit canon. — Définition, 46. Parties qui le composent, 46, note a.

Droit international. — Sa nature, 49. Principe sur lequel il se fonde, 49. Devoirs des nations les unes envers les autres, 50: devoirs naturels, 50; devoirs qui résultent d'un pacte, 50. Sur quoi portent principalement les traités internationaux, 50. Conditions requises pour que la guerre soit juste, 50. Faux principes de non-intervention et des faits accomplis, 51.

Duel. — Définition, 345. Diverses sortes, 345. Cas où le duel public peut être licite, 346. Le duel privé est absolument illicite, 346. Les raisons alléguées pour excuser le duel n'ont aucun fondement, 346. Divers cas pratiques qui peuvent se présenter, 347. Il n'est pas permis de servir de témoin, 347.

E

École. — École franchement catholique, 321; hostile, 321; neutre, 321. Devoirs des parents lorsqu'il existe une école chrétienne en face d'une école

neutre, 322. Précautions à prendre pour éloigner les périls inhérents à l'école neutre, 323.

Éducation. — En quoi elle consiste, 319. Devoirs des parents par rapport à l'éducation physique, 319; par rapport à l'état qu'ils doivent procurer à leurs enfants, 320. Ce que comprend l'éducation morale: l'instruction, 320; la vigilance, 323; la correction, 324; et le bon exemple, 325.

Élèves. — Devoirs des élèves envers leurs maîtres, 312. Raison de ces devoirs, 312. Comment les élèves pèchent contre ces devoirs, 312.

Encyclique. — Ce que c'est, 47.

Enfants. — Les enfants doivent à leurs parents: amour, respect, obéissance et assistance, 306. Gravité de ces devoirs, 306. En quoi consiste l'amour dû aux parents, 306; pourquoi cet amour, 306; comment pèche-t-on contre cet amour, 307. En quoi consiste le respect dû aux parents, 307; pourquoi ce respect, 307; comment pèche-t-on contre ce respect, 308. Respect dû aux vieillards, 308. Qu'est-ce qu'obéir à ses parents, 308; raison de cette obéissance, 308; péchés contre cette obéissance, 309. Cas où l'enfant doit refuser d'obéir, 309; conduite qu'il doit tenir dans ces cas, 310. En quoi consiste l'assistance due aux parents, 310; raison de cette assistance, 310; péchés contraires, 311. Sanction du devoir de la piété filiale, 311: récompense promise, 311; châtement de ceux qui le transgressent, 312.

Envie. — Sa nature, 192. Gravité de ce péché, 192. Péchés engendrés par l'envie, 193. Remèdes, 193.

Équivoque. — Définition, 395. Diverses sortes, 395. Cas où il est permis d'user de l'équivoque déterminable, 395. Raisons qui justifient l'emploi des équivoques permises, 396. Cas où l'on ne doit jamais user d'équivoque, 396. — Voir RESTRICTION MENTALE.

Erreur. — Différence entre l'erreur vincible et l'erreur invincible, 30.

Règle à suivre par rapport à l'erreur invincible, 33; à l'erreur vincible, 33.

Escroquerie. — En quoi elle consiste, 372.

Espérance. — Nature, 95. Espérance habituelle et actuelle, 95; vive et morte, 95. Rapports entre la foi et l'espérance, 95. Objet principal et secondaire de l'espérance, 96. Motifs d'espérance tirés du côté de Dieu, 96; du côté de Jésus-Christ, 97; motifs tirés de l'intercession de la très sainte Vierge, 97; motifs que nous pouvons trouver en nous-mêmes, 97. L'espérance est nécessaire de nécessité de moyen et de précepte, 97. Cas où il y a obligation de faire des actes d'espérance, 98. Péchés contre l'espérance, 98; par désespoir, 99; par présomption, 99. — Voir **DÉSÉSPOIR**, **PRÉSUMPTION**.

État. — Devoirs de l'État en ce qui concerne le sort des ouvriers, 332. — Droit de l'État sur les associations, 468. Les ordres religieux sont utiles à la société civile, 469.

Étrangers. — A quoi sont tenus, par rapport aux lois, les étrangers n'ayant ni domicile ni quasi domicile, 57. Ils peuvent jouir des privilèges des lieux où ils se trouvent, 58.

Exemple. — Le bon exemple, devoir principal des parents, 325.

F

Faits accomplis. — En quoi consiste le principe des faits accomplis, 51. Ce principe est faux et antisocial, 51.

Fêtes. — Ce qu'est une fête chrétienne, 417. But de leur institution, 417. Elles sont un souvenir et une preuve des faits sur lesquels repose la religion, 418. Elles fournissent aux fidèles les meilleures pratiques de piété, 418. Elles partagent admirablement l'année chrétienne, 419. Fêtes d'obligation, 419. Comment elles ont été successivement établies, 419.

Fêtes, en France, renvoyées au dimanche ou supprimées, 420. Sanctification des fêtes, 420.

Fidèles. — Les fidèles doivent aux supérieurs ecclésiastiques : l'amour, 316; le respect, 316; l'obéissance, 317; l'assistance, 317. Comment les fidèles peuvent pécher contre ces devoirs, 317.

Fin. — Ce qu'est la fin dans un acte humain, 19. Principales espèces de fin, 19. Fin intrinsèque et extrinsèque, 19; prochaine, intermédiaire et dernière, 19; accessoire ou secondaire, 19; bonne ou mauvaise, 20; naturelle ou surnaturelle, 20. Effets de la fin sur l'acte bon, 20; sur l'acte indifférent, 20; sur l'acte mauvais, 21. — Dieu est notre fin dernière, 21. Manière dont nos actions peuvent être rapportées à Dieu, 21. Toutes nos actions doivent lui être rapportées, 22. Parole de l'apôtre S. Paul, 22.

Flatterie. — Définition, 397. Elle est un péché, 397. Cas où la louange est permise, 397.

Foi. — Sa nature, 79. Foi habituelle et actuelle, 79; implicite et explicite, 79, 80; vivante et morte, 80. Motif de la foi, 80. Motifs de crédibilité, 80. Règle de foi, 82; qualité qu'elle doit avoir, 82; quelle est la vraie règle de foi, 82; ses qualités, 82; la Bible, interprétée par la raison individuelle, n'est pas l'unique et vraie règle de foi, 82. Comment l'Église propose la vérité révélée, 82. Circonstances dans lesquelles l'Église juge nécessaire de définir les vérités de la foi, 83. Nécessité de la foi, 83; vérités dont la croyance est nécessaire de nécessité de moyen, 84; de nécessité de précepte, 85. Actes de foi intérieurs, 85; quand y a-t-il obligation d'en faire, 85. Actes de foi extérieurs, 85; obligations par rapport à ces actes, 86. Péchés contre la foi : par excès, 87; par défaut, 87; hérésie, 88; apostasie, 88. Moyens de conserver la foi, 89. Causes de l'incrédulité, 89. Défenses

de l'Église au sujet des publications impies ou suspectes, 91.

Folie. — Son effet relativement à la responsabilité, 15.

Force. — Définition, 142. Sa nécessité, 142. Manière de la pratiquer, 143. Vertus annexes, 143. Le martyr est l'acte le plus héroïque de la force, 144. Péchés opposés, 144.

Franc-maçonnerie. — Grave culpabilité des serments qui lient les francs-maçons, 267, note a. Condamnations nombreuses de la secte par les souverains pontifes, 267, note a.

Fraude. — Définition, 372. Cas où l'on se rend coupable de fraude, 372. — Elle est l'astuce passée en acte, 137.

G

Gourmandise. — Sa nature, 189. Comment on peut pécher par gourmandise, 189. Gravité de ce péché, 190. Effets de la gourmandise, 191. Remèdes, 191. — Voir **IVRESSE**.

Gravité. — Gravité du péché, 160. Gravité de la matière, 161.

Guerre. — Conditions requises pour qu'une guerre soit juste, 50. Conduite à tenir avant, pendant et après, 51. — Droit de la guerre, 341. Devoir du soldat en temps de guerre, 342.

H

Habitude. — En quoi consiste l'habitude, 71. — L'habitude n'est pas une cause d'irresponsabilité, 16. Elle augmente le volontaire, 16. Dans quel cas est-on irresponsable en agissant par habitude, 16.

Haine. — La haine formelle de Dieu est le plus grand des péchés, 109. — En quoi consiste la haine du prochain, 122; haine d'inimitié, 122; d'abomination, 122; gravité de ce péché, 122.

Hérédité. — Elle peut diminuer le libre arbitre, 15.

Hérésie. — En quoi consiste le péché d'hérésie, 88. Conduite à tenir dans les doutes contre la foi, 88. Celui qui est dans l'erreur de bonne foi n'est pas hérétique, 88. Il n'est pas permis de prendre part au culte des hérétiques, 89.

Héritiers. — A quoi est tenu l'héritier par rapport aux dispositions du défunt, 369. A quoi sont obligés les héritiers des successions mal acquises, 381.

Homicide. — Définition, 339. Différentes espèces, 339. Gravité de l'homicide, 340. Cas où l'on peut donner la mort sans être coupable d'homicide, 340 : le droit de la société, 341; le droit de la guerre, 341; le droit de légitime défense, 342. Actes défendus à l'égard du prochain, outre l'homicide, 347. — Péchés qui conduisent à l'homicide, 348. — Voir **DUEL**.

Honneur. — Ce que c'est, 410. Comment on peut le blesser, 410. Manière de le réparer, 412. Causes qui exemptent de cette réparation, 412.

Humilité. — En quoi elle consiste, 147. Degrés, 147. Vices opposés, 149.

Hypnotisme. — On doit s'en abstenir, 247.

Hypocrisie. — En quoi consiste l'hypocrisie, 396. Sa gravité, 396. — Elle est engendrée par la vaine gloire, 185. Le respect humain est une hypocrisie renversée, 185.

I

Idolâtrie. — Elle est une forme de la superstition, 243. Définition, 243. Idolâtrie formelle, 244; matérielle, 244.

Ignorance. — Définition, 10. Différentes sortes : du droit et du fait, 10; invincible et vincible, 10; antécédente, concomitante, conséquente, 11. Choses que chacun est tenu de savoir, 11. Effets de l'ignorance, 11.

— Règles par rapport à la conscience erronée, 33. — L'ignorance est une des causes excitantes du péché, 157.

Images. — Nature du culte rendu aux saintes images, 242. Utilité des saintes images, 243. Par qui a été attaqué le culte des saintes images, 243.

Imperfection. — L'imperfection n'est pas un péché, 166.

Imprécation. — En quoi elle consiste, 263. Gravité de cette faute, 263.

Imputabilité. — Ce qu'elle est, 14. En quoi elle diffère de la responsabilité, 14. Conditions requises pour qu'un acte soit imputable, 14; pour que le volontaire indirect soit imputable, 15.

Indifférents (actes). — Pratiquement, il n'y a pas d'actes humains indifférents, 16. Effets de la fin sur l'acte indifférent, 20.

Indult. — Ce que c'est, 48.

Inférieurs. — Devoirs généraux des inférieurs envers les supérieurs, 305: devoirs des enfants, 306; des élèves, 312; des serviteurs, 313; des citoyens, 314; des fidèles, 316; des ouvriers, 331.

Infidélité. — Infidélité privative, 89; positive, 89. L'infidélité négative n'est pas un péché, 89. Il n'est point permis de prendre part au culte religieux des hérétiques ou des infidèles, 89.

Injure. — L'injure blesse l'honneur du prochain, 410. En quoi elle diffère de la médisance, 410. Différentes espèces, 410. Comment on commet l'injure positive, 411. Sa gravité, 411. Obligation de réparer l'injure, 412. Manière de la réparer, 412. Causes qui exemptent de cette réparation, 412.

Injustice. — Injuste détention du bien d'autrui, 376. Dommage injuste, 376. Réparation de l'injustice, 377. — Voir RESTITUTION.

Instruction. — Devoirs des parents relativement à l'instruction de leurs enfants, 320: instruction religieuse, 320; instruction scientifique convenable, 321.

Intelligence. — Rôle de l'intelligence

dans la production de l'acte humain, 8. On ne peut vouloir une chose sans la connaître, 8.

Intention. — Avoir l'intention au moins virtuelle de tout faire pour la gloire de Dieu, 22. — Aucune intention n'est requise pour l'accomplissement d'un précepte négatif, 55. Il suffit, pour un précepte positif, de l'intention de faire ce qui est prescrit, 55.

Intérêt. — Cas où le prêt donne droit à la perception d'un intérêt, 370.

Interprétation des lois. — Ce qu'elle est, 53. Diverses espèces, 53: interprétation authentique, 53; usuelle, 53; doctrinale, 53. Principales règles à suivre, 54.

Invocation des saints. — Différence entre les prières que nous adressons à Dieu et celles que nous adressons aux saints, 239. Raisons qui nous font recourir aux saints, 239.

Irréligion. — Elle est opposée à la justice, 141. — En quoi elle consiste, 249. Ses formes: la tentation de Dieu, 249; le blasphème, 261; le parjure, 393; la violation des vœux, 275; le sacrilège, 251; la simonie, 252.

Irritation des vœux. — En quoi elle consiste, 277. Qui peut irriter les vœux directement, 278; indirectement, 278.

Ivresse. — Divers degrés, 190. Signes de l'ivresse complète, 190. Gravité de ce péché, 190. Responsabilité des péchés commis dans une ivresse coupable, 190.

J

Jactance. — En quoi elle consiste, 397. Sa gravité, 397.

Jeûne. — Nature du jeûne, 437. Sa condition essentielle, 439. Comment on manque à l'unité du repas, 439. Ce qu'il est permis de prendre en dehors du repas et de la collation, 440. La collation, 440. Heure du repas, 441. Obligation du jeûne, 442. Pénitence intérieure, 442. Causes qui

exemptent du jeûne, 443. A qui appartient le pouvoir de dispenser, 444. Utilité du jeûne, 445: pour l'âme, 445; pour le corps, 445; justifiée par la science, 449. Jours de jeûne: quatre-temps, 435; vigiles, 436; carême, 437. — Voir COLLATION, ABSTINENCE.

Jugement téméraire. — En quoi il consiste, 408. Sa gravité, 408, 409. Règle à suivre pour ne point pécher en appréciant la conduite du prochain, 410.

Justice. — Divers sens du mot justice, 138. La justice considérée comme vertu cardinale, 138. Objet de cette vertu, 138. Justice commutative, 138; distributive, 139; légale, 139; vindicative, 139. Vertus annexes de la justice, 139. Péchés opposés à la justice, 141. — Quels sont ceux qui ont faim et soif de la justice, 476. Quel est le rassasiement qui leur est promis, 477. — Quels sont ceux qui souffrent persécution pour la justice, 479. Récompense qui leur est promise, 479.

L

Larcin. — En quoi il consiste, 372.

Larmes. — Troisième béatitude: Bienheureux ceux qui pleurent, 475. Larmes dont parle le Sauveur, 475. Consolation promise, 476.

Liberté. — Nécessaire à l'acte humain, 6. Obstacles, 40. Condition essentielle pour que l'acte soit imputable, 14; pour qu'il y ait péché, 154.

Loi. — Définition, 39. Division, 40.

Loi divine: éternelle, naturelle ou positive, 40. Définition de la loi éternelle, 40; toutes les créatures y sont soumises, 41; toutes les autres lois en dérivent, 41. — Définition de la loi naturelle, 41; rapport entre la loi éternelle et la loi naturelle, 41; ses caractères, 41; attestation de son existence, 42; tous les hommes n'en ont pas une égale connaissance, 43;

les premiers principes ne peuvent être ignorés de personne, 43. Motif de la révélation que Dieu en a faite, 43. — Définition de la loi divine positive, 44; comment elle diffère de la loi naturelle, 44; sa division, 44; ce qu'il y a de commun entre la loi ancienne et la loi nouvelle, 44; différences, 44.

Loi humaine. — Définition, 45; différence avec la loi naturelle, 45. Division, 46. — Loi ecclésiastique, 46. Où se trouvent contenues les lois ecclésiastiques, 46; droit canon, 46; bulles, encycliques, brefs, rescrits, indults, 47, 48; déclarations des congrégations romaines, 48. — Loi civile, 48. Conditions exigées pour que les lois civiles obligent en conscience, 48. — Interprétation des lois, 53. Nature de l'obligation de la loi, 54; manière de satisfaire à cette obligation, 55. Sujet de la loi, 57. Causes qui exemptent de la loi, 58; causes qui empêchent de l'accomplir, 58. Dispense de l'obligation de la loi, 59; cessation de la loi, 61. — Sanction de la loi morale, 64.

Luxure. — Péchés extérieurs, 355; intérieurs, 355. Gravité de ces péchés, 356. Effets sur l'intelligence et la volonté, 356; effets au point de vue temporel, 356. Causes intérieures, 357; extérieures, 357. Moyens à prendre pour éviter ces péchés, 357.

M

Magie. — En quoi elle consiste, 247. Magie noire, 247. Pratiques modernes: tables tournantes, hypnotisme, 247.

Magnanimité. — En quoi elle consiste, 143. Vices opposés, 144.

Magnétisme animal. — On doit s'abstenir de ses pratiques, 15, 247.

Magnificence. — En quoi elle consiste, 143. Vices opposés, 145.